

**La femme du
paysan et
les tubercules
de la discorde**



Liberté, loi, casses et reconstruction nationale

**Le Ministre Bodjona
n'a pas tout dit**

**Ce qui dérange dans
la "Loi Bodjona"**

P 5



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 011 - Mercredi 16 mars 2011 - 250 F CFA / Etranger 1€

BILLET D'HUMEUR

Calcul rapide

Il y a des jours, on croirait vraiment que le monde marche sur la tête.

Autrefois tout le monde gardait une distance raisonnable avec les insurgés et autres mouvements de libération. En général on ne les connaît pas bien ; on sait simplement qu'ils cherchent pour une raison ou une autre à s'asseoir à la place du khalife et à chausser ses babouches. Même quand leur cause était noble, on les soutenait en pensées, par action et omissions mais jamais en paroles.

On ne disait jamais « je soutiens tel groupe armé ou tel mouvement insurrectionnel » en lieu et place du gouvernement légalement établi, fût-il tyrannique. On pouvait envoyer des armes en catimini, faire tout ce qu'on veut mais ne jamais avouer et déclarer qu'on s'allie aux tenants d'un ordre non encore établi. D'ailleurs quand ces mouvements insurrectionnels parvenaient à prendre le palais, les gens sensés continuaient à faire semblant de n'avoir rien vu et rien entendu, le temps de voir plus clair.

Il faut croire que les temps ont changé.

A peine ont-ils entendu deux trois détonations en brousse ou dans le désert qu'ils se précipitent sur les insurgés et les embrassent de partout ; ils sont leurs amis de très longue date et désormais c'est eux ou rien. La souveraineté des autres, ce n'est pas leur problème, le respect des autorités légalement établies, ça ne veut rien dire.

Heureusement qu'il y a le sage de mon village pour m'éclairer sur les mystères de la vie ici-bas. Tenez dernièrement assis au pied du baobab à l'entrée du village, il m'a expliqué que ceux qui félicitent trop vite les insurgés et compagnie, c'est à cause des calculs rapides. Ils ont beaucoup d'instruments et ils calculent à longueur de journée, les cosinus et les sinus et croient pouvoir déterminer à la seconde près le temps t ou tel régime pris d'assaut par les insurgés va tomber, la quantité de poussière soulevée etc, etc. Seulement quelquefois ils se trompent dans leurs calculs. Ils font trop rapidement leurs calculs rapides. ■

La Rédaction



**Kofi Yamgnane au bercail
Le déserteur est de retour**

P 3

**Constance dans l'application de
l'Accord RPT-UFC
Jean Pierre
Homawoo à la HAAC
au nom de l'UFC**

P 2

**Manifestation Publique
de ce Jeudi
LANC profite déjà de
la nouvelle loi avant
son entrée en vigueur**

P 4

Constance dans l'application de l'Accord RPT-UFC Jean Pierre HOMAWOO à la HAAC au nom de l'UFC

La désignation le 11 mars 2011 par le Président de la République des quatre personnalités en vue du renouvellement des membres de la Haute Autorité de l'Audio visuelle et de la Communication (HAAC) vient une fois encore confirmer la bonne application de l'accord « de partage de pouvoir » signé le 26 mai 2010 par Gilchrist Olympio, Président national de l'Union des Forces de Changement (UFC) et Solitoki Esso, Secrétaire Général du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT).

La nomination de Jean Pierre HOMAWOO à la HAAC témoigne une fois encore de la vitalité de cet accord auquel plusieurs observateurs ne prédisaient pas une longue vie.

En dix mois de collaboration, l'Union des Forces de Changement peut se sentir plus satisfaite avec l'application de cet accord historique. Après les sept ministres, les Directeurs de Cabinet, un Représentant à la HAAC, l'UFC est dans l'attente de la nomination de ses ambassadeurs, des Directeurs Généraux et de certaines autres personnalités dans d'autres institutions de premier plan comme la Cour Constitutionnelle, le Conseil



Supérieur de la Magistrature.

La classe politique se rend ainsi compte que cet accord n'est finalement pas le marché de dupe auquel on l'assimilait. Plusieurs partis politiques de l'opposition qui ont refusé la main tendue du Président Faure Gnassingbé « pour bâtir ensemble » ont commencé par se mordre les doigts.

La vie politique dans plusieurs grandes nations à tradition démocratique plus ou moins avancée a offert des exemples, des collaborations qui font dire aujourd'hui qu'on a pas besoin d'être soi même au pouvoir pour se rendre utile à son pays. L'exercice

partiel du pouvoir permet d'atteindre un tel objectif. Cette expérience politique n'a rien de suicidaire.

L'opposition sait mieux que quiconque qu'elle, a besoin d'être représentée dans les hautes sphères de décisions. Pour porter les préoccupations qui sont les siennes et pour participer à la rectification parfois salutaire d'une vision qui ne doit pas être dans un seul sens. L'opposition dans son ensemble devait se soumettre à l'épreuve de la collaboration. Le dialogue inclusif qui s'ouvre ne doit pas être une autre occasion manquée. Alors même que certains leaders refusent officiellement ce dialogue inclusif, dans les couloirs de la Marina, ils mènent des négociations dans le sens de la collaboration.

Le respect continu et progressif de l'accord UFC/RPT devait inspirer plus confiance. Par delà les différentes chapelles politiques, idéologiques, ethniques et culturelles, le Togo a plus que besoin que ses fils et filles s'attèlent, dans l'unité et la réconciliation retrouvées, à sa reconstruction. ■

Schmidt EZA

Billet Pascal et Kofi, le retour de l'entente cordiale

La scène politique togolaise a ses raisons que la raison ne connaît pas. Il y a très longtemps, treize mois environ, un envoyé des togolais de la Gaule était rentré au bercail pour semer la démocratie à tout vent. Il s'était présenté comme la seule alternative crédible pour arrêter les déchirements Nord/Sud et le ping pong guerrier Olympio- Gnassingbé. Vraiment c'était il y a longtemps. Sur son parcours précoce vers le Palais présidentiel de la Marina, il a été vite arrêté par des histoires de paperasse auxquelles lui-même ne comprenait pas grand-chose. C'est pas grave, il fallait trouver un bouc émissaire afin de garder le courage pour ne pas vite repartir avant la fin du feuilleton dont tout le monde connaissait l'issue dans un scrutin à un seul tour et face à l'explosion de la principale force qu'il entendait remplacer. Le bouc émissaire est un certain Pascal. C'est donc sur son dos que Kofi rejette le sac de tous ses malheurs pré-électoraux. Kofi se transporte à Paris, s'adjuge sous les ordres du commandant, le rôle de premier ministre après la victoire de plus en plus incertaine d'une coalition sans aucune substance et qui n'existe que de nom. Après la proclamation des résultats, les marches ont commencé. Comme les chemises rouges, Kofi promet que les chemises jaunes et bien plus tard les chemises oranges, marcheraient tous les jours pour que Faure ne fasse pas de vieux os au pouvoir.

Heureusement pour Kofi, cette fois encore c'est Pascal qui intervient pour limiter les marches aux seuls week ends. Kofi n'était pas d'accord mais c'était mieux que rien. Il y a longtemps qu'il n'avait pas fait plaisir à ses vieux os à travers la bienfaitante marche hebdomadaire. Aidé par le soleil auquel il n'était pas habitué, Kofi décida de repartir pour s'occuper à l'ombre des climatiseurs du front occidental déjà sous le charme du « Pétit de la Marina » Un an après Kofi est de retour et c'est encore le même Pascal qui lui déroule le tapis éternel des marches no limit. Kofi peut maintenant marcher tous les jours jusqu'à la fin de sa vie.

Pascal fait la cour assidue à Kofi. Et comme chez les femelles, il fait le difficile, il boude...

Mais qui sait demain, ils seront ensemble, tous les deux pour la longue lune de miel. ■

La Rédaction

Micro à l'Envers

*Les confrères
se prononcent
sur l'actualité*

Sujet de la semaine: Le projet de loi fixant les conditions d'exercices de la liberté de réunion et manifestation sur la voie publique ou dans les lieux publics

Mathieu MOUZOU, Rédacteur en chef de Radio Zéphyr



Le débat qui s'est instauré autour du projet de loi fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunions et de manifestations sur la voie publique ou dans les lieux publics prouve à mon avis que les acteurs politiques togolais ne se font pas confiance. Je regrette que ce projet de loi soit issu d'un atelier auquel les uns et les autres ont été représentés et qu'aujourd'hui le résultat fasse objet de polémique au point où cela crée du flou dans la tête du citoyen togolais. L'on ne sait plus qui a tort ou qui a raison.

A ma connaissance les opposants à ce projet de loi n'ont pas

dit d'une manière convaincante ce qui ne va pas dans le document. Je crois qu'il faut faire ressortir des arguments solides pour pousser le camp d'en face afin qu'il revienne sur sa position. Quelque part je comprends aussi que l'opposition est dans son rôle. Celui de montrer une résistance au gouvernement.

Je crois qu'il y a d'autres choses sur lesquelles il faut concentrer les énergies. Je pense par exemple aux réformes constitutionnelles et institutionnelles. Le peuple togolais a vivement besoin de cela. ■

Thibault ADJIBODIN, DP Le Contemporain



Ce projet de loi vient quelque part combler un vide qui existait en la matière. C'est vrai que c'était un décret qui était dans les tiroirs depuis 1993. Mais nous nous sommes dit pourquoi on n'avait pas envoyé à l'Assemblée Nationale pour qu'elle soit votée ? Maintenant, mieux vaut tard que jamais. Mais c'est le moment où on sort cette loi qui fait un peu tiquer. C'est vrai lorsque nous exerçons notre liberté et on ne sait pas exercer cette liberté, on amène l'autorité à restreindre cette liberté. Mais, c'est un projet en soit qui est une bonne chose parce que, imaginons qu'on fasse des manifestations publiques les jours ouvrables lorsque les citoyens sont censés aller travailler pour le développement

du pays. Cela restreint les libertés mais il y a une attitude qui avait été adoptée et c'est là où moi je condamne ceux qui pensent que en le faisant, l'autorité a peur de ce qui se passe en Lybie et autres. Non ! mais plutôt c'est les gens qui ont amené l'autorité à le faire. Ce projet de loi doit amener les gens à se ressaisir, à trouver d'autres stratégies. Parce que, amener les gens dans les rues de cette manière surtout les jours ouvrables, vraiment c'est encourager quelque part la paresse. Donc, à mon avis, ce projet de loi va les amener à redéfinir les stratégies si vraiment ils sont conscients qu'ils sont en train de lutter pour le peuple. ■

Didier ASSOGBA, Journaliste à Togoréveil



A notre avis l'esprit liberticide que l'on prête actuellement au projet de loi réglementant les manifestations sur la voie publique n'en est pas un. La Constitution du 14 octobre 1992 en son article 30, reconnaît à tout citoyen togolais le droit de manifester et de pouvoir exprimer son ressentiment, ceci dans les conditions fixées par la loi. C'est donc cette loi qui est élaborée par le gouvernement. L'initiative est à apprécier. Mais nous regrettons que pour une action aussi sensible que la prise d'une loi, qui on le sait, ne pourra pas passer inaperçue, que les esprits n'aient pas été préparés à accueillir une telle initiative. La crise de confiance qu'il y a aujourd'hui entre les togolais fait croire aux uns que les

autres ne peuvent rien faire qui avantage le peuple. Il aurait donc fallu que de réelles discussions soit engagées que cette peur de l'inconnu soit dissipée. Les autorités peuvent toujours se concerter avec les forces vives de la nation et prendre en compte les propositions valables qui y seront apportées. La loi en soi est impersonnelle, elle est générale et s'appliquera à tous. Peu importe le moment où elle est initiée, cette loi vient combler un vide et fixe désormais chacun sur son rôle dans l'organisation d'une manifestation, qu'on soit dirigeant ou opposant, ou encore un simple citoyen. C'est donc son application qui nous en dira plus. ■



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Infographie
Raphaël AHIAÛBLE

Adresse
585, Av du Grand Séminaire
Hédzranawoé
Tél: +228 239 04 45
+228 915 87 53
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
Service Compris

Tirage
2000 exemplaires

Kofi Yamgnane au bercail Le déserteur est de retour



Cela fait cinq jours que le Président de SURSAUT Togo, Kofi Yamgnane, le plus gaulois des togolais, est rentré de sa France adoptive. L'homme avait abandonné depuis le mois de mai 2010, ses amis du FRAC sous le soleil chaud des plages togolaises. Il était reparti dans l'hexagone pour mener le combat sur le front diplomatique. Ses liens avec la gauche française sont connus.

Après onze mois d'absence les retombées de la guerre diplomatique de Kofi Yamgnane restent encore et toujours un mirage. Selon ses amis et partenaires du FRAC en dislocation avancée « Kofi Yamgnane a tout simplement déserté la lutte pour retourner dans son milieu naturel, très loin des gaz lacrymogènes de Titikpina ». D'autres indiquent que le « Bassar de France » a suivi les ordres de son épouse française qui lui reproche d'ailleurs son entrée dans le bourbier politique togolais qui ternit à plus d'un titre la notoriété qui a été la sienne quand les socialistes étaient encore au pouvoir en France. En tout cas Kofi est parti sans crier gare. C'est à travers des interviews téléphoniques qu'il assure qu'il est sur une importante offensive diplomatique pour la reconnaissance de la victoire que le RPT aurait spoliée au candidat du FRAC.

Plusieurs togolais attendaient les retombées de la disparition du Président de SURSAUT Togo. Même Jean Pierre Fabre pour qui il disait rouler n'aurait pas de nouvelles de Kofi. Le candidat de l'UFC, désormais leader du FRAC, devra finalement se lancer personnellement dans une tournée européenne pour se rendre compte que rien n'avait été décanté par le franco togolais. Son retour en France n'avait rien apporté à la lutte, au contraire Yamgnane qui avait promis qu'il marcherait tous les jours jusqu'au départ de Faure Gnassingbé, avait sapé le moral des troupes et des cadres du FRAC. Après lui, Dahuku Péré prendra le même chemin de la désertion suivi de Agbéyomé Kodjo qui ne cache plus sa rupture avec le FRAC dont il n'était qu'un allié.

Démagogiquement Kofi

Face à cette pluie de reproches et d'accusations dont il a totalement conscience, Kofi Yamgnane rétorque dans une récente interview qu'il a accordée à un confrère de la place : « Les actions nécessaires à la victoire de la liberté au Togo ne se limitent pas aux marches... Pour bâtir notre succès, nous devons naturellement occuper la rue mais aussi défendre nos militants privés de liberté par un appareil judiciaire aux ordres du régime et enfin de faire entendre notre voix auprès des instances politiques internationales... C'est un travail long et difficile mais indispensable si nous voulons mettre toutes les chances de notre côté. » Kofi Yamgnane n'aurait donc pas passé une année

sabbatique pratiquement en France à s'occuper de son jardin de retraite et de sa belle française comme l'imaginent certains détracteurs de l'ancien Directeur de campagne de Fabre.

La grande preuve que Kofi avance dans le cadre de ses efforts de diplomatie internationale en faveur du FRAC serait l'interpellation en 2010 de l'ancien ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner par un député socialiste, ami de Kofi, sur les violations des droits de l'homme au Togo. Selon Yamgnane, le ministre Kouchner aurait reconnu sans ambiguïté « la nature dictatoriale du régime de Faure Gnassingbé ». Et pour finir par se moquer du journaliste qui l'interviewait, il affirme : « J'ai bien sûr vécu douloureusement cette longue absence du pays mais la mission qui était la mienne justifiait pleinement ce sacrifice ».

Que cache le retour précipité de Kofi ?

« L'annonce de l'ouverture du dialogue inclusif par le Président de la République ne serait pas étrangère au retour précipité de ce leader » affirme-t-on déjà dans les milieux du Parti des Travailleurs et de l'ANC. Mais il n'est pas question d'offusquer outre mesure cet allié qui n'a jamais ouvertement déclaré son opposition ferme aux méthodes Fabre.

Kofi Yamgnane serait ouvert lui aussi au dialogue étant entendu que pour lui, ce serait la première véritable occasion de rencontre avec le Président Faure Gnassingbé pour de réelles échanges sur la vie de la nation. De sources françaises, il se dit qu'à Kofi Yamgnane, il a été vivement recommandé de revenir à temps pour prendre part à ce dialogue qui sera décisif pour son avenir politique au Togo.

Parallèlement à sa participation au dialogue inclusif, il s'attèlera à l'organisation politique de SURSAUT Togo, son parti politique, ceci dans la perspective des prochaines élections locales et législatives.

L'homme en profitera sans doute pour renouer avec le sport national inspiré du nouveau projet de loi sur les manifestations publiques au Togo. Pourquoi ne pas s'en servir pour asseoir la révolution du jasmin au Togo ? A l'ANC on y croit encore et toujours comme au premier jour mais avec moins de monde qualitativement et quantitativement parlant.

En l'absence d'un Agbéyomé Kodjo qui s'est montré diplomatiquement plus percutant et plus concret, notamment lors de son passage à Montreux lors du sommet de la Francophonie, il n'y a plus d'alliés sûrs. Kofi Yamgnane à la plage pourrait ajouter plus de tonus à des manifestations, qui même avec la résurrection de Claude Améganvi, ont définitivement perdu de leur élément moteur.

Kofi ! Bon retour au bercail ! ■

Schmidt EZA

PIESCO
BOUZIN

PIESCO MEMORY
La griffe des Connaisseurs
Face Station TOTAL Djidjolé
ICC
Institut de Coupe et de Couture
A Agbalépédo, non loin de la HAAC

Diplôme d'Etat + Atelier
Informations: +228 916.60.39

2000 F CFA

Matinée Internationale

MAGAZINE PANAFRICAIN D'INFORMATIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES N°0010 / FEVRIER - MARS 2011

COOPERATION FRUCTUEUSE

L'axe Chine-Togo au beau fixe

Hu Jintao, président de la République Populaire de Chine et Faure Essozimna Gnassingbé, président du Togo

Bénin : la fièvre électorale
L'opposition s'unit contre Boni Yayi

Maghreb : Séisme politique
Ben Ali et Moubarak chassés, Kadhafi et Bouteflika ébranlés

Côte d'Ivoire
Un monstre à deux têtes

Togo, UEMOA : 2.000 F CFA, Afrique Centrale : 3.000 F CFA, Afrique du Sud : 30 rands, Maghreb : 150 DA, Union Européenne : 4 Euro, Amérique 4\$

Manifestation Publique de ce Jeudi L'ANC profite déjà de la nouvelle loi avant son entrée en vigueur

Après avoir affirmé à tue tête que le nouveau projet de loi sur « les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique et dans les lieux publics » était anticonstitutionnel et liberticide, les responsables de l'ANC et compagnons ont lancé pour demain une marche de contestation. La toute première observation que l'on peut faire par rapport à cette marche programmée, c'est qu'elle est prévue pour un jeudi, jour ouvrable et donc impossibilité d'organiser ce genre de manifestation selon l'arrêté ministériel en vigueur et qui pourrait être remplacée par une autre plus complète et qui autorise les manifestations et les réunions publiques tous les jours que Dieu fait. Ayant donc eu largement échos des avancées notoires contenues dans le nouveau projet sur lequel justement porte cette marche, l'ANC et partenaires ont donc librement choisi de manifester en pleine semaine ouvrable. Le premier objectif poursuivi est de s'assurer que les pouvoirs publics tiendront leur parole et



autoriser les manifestations les jours ouvrables. Si le test s'avère concluant, on pourra maintenant s'attaquer au régime des sanctions prévu pour les casseurs et les fauteurs de trouble dans les manifestations publiques. Des sources proches des organisateurs, il s'agirait d'un guet apens destiné au Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité qui pourrait logiquement, avant le vote du projet par l'Assemblée Nationale et son entrée en vigueur, interdire en toute légalité la manifestation de ce jeudi. Au cas où la marche arrivait à se tenir comme l'indique l'indifférence des ministres concernés, les quelques militants encore fidèles aux mots d'ordre de

marche s'adonneront une fois à la randonnée sportive et comme d'habitude, ils se laisseront encore abrutir par les propos propagandistes et irréalistes d'un Claude Améganvi, de retour et particulièrement en forme depuis l'essoufflement d'Aimé Gogué et d'Abi Tchéssa. Cette nouvelle loi leur sera expliquée dans la plus grande obscurité pour empêcher chez eux tout discernement et toute connaissance de la nouvelle loi. L'essentiel sera de contester jusqu'à la lie. Cette loi n'est qu'un prétexte, un nouveau thème de plus pour alimenter ces marches qui ne savent plus où elles vont. Comme d'habitude aucune lueur de vérité et de réalisme ne viendront sauver du désespoir des militants de moins en moins nombreux mais durablement convaincus par des leaders qui n'ont plus d'issue parce que depuis plus d'un an volontairement enfermés des rêves d'une lutte démocratique qui a changé de camp et de méthodes depuis bien longtemps. ■

Schmidt EZA

Développement de la production de l'énergie en Afrique de l'ouest Le Sommet de Lomé

Le Ministère des mines et de l'énergie du Togo a organisé en collaboration avec l'Association pour le Développement de l'Énergie en Afrique, une rencontre internationale sur les nouveaux enjeux de la production énergétique. La rencontre s'est tenue du 09 au 10 mars dernier à Lomé. Des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, d'experts en énergie, de compagnies et sociétés de distribution de l'énergie, ont débattu au cours de ce sommet de l'accès à l'énergie de bonne qualité et à des coûts acceptables. C'est un sommet qui a permis de mener des réflexions sur la situation énergétique au moment où l'ensemble de la sous région ouest africaine est confrontée à une crise énergétique marquée notamment par un déficit chronique de la distribution d'électricité. C'est le ministre des mines et de l'énergie, Damipi Noupokou qui a procédé à l'ouverture des travaux de ce sommet continental, qui s'est organisé pour la première fois au Togo. Plusieurs spécialistes européens, américains et africains du domaine énergétique ont eu à participer aux débats qui ont porté essentiellement sur les aspects de l'énergie en Afrique de l'Ouest. L'intérêt pour la production pétrolière, évident dans les pays producteurs depuis plusieurs dizaines d'années, s'étend désormais à de nombreux pays riverains du Golfe de Guinée comme le Ghana, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, etc, sans oublier les pays sahéliens. La problématique des énergies renouvelables, l'électrification rurale et le projet du gazoduc ouest africain ont été au centre des travaux de ce sommet. C'est un sommet qui a permis de réfléchir sur le développement de la production d'électricité qui s'avère aujourd'hui un enjeu essentiel de toute évolution. C'était aussi une occasion d'encourager les coopérations entre le secteur public et privé comme c'est le cas de la centrale Contour Global de Lomé qui souligne l'intérêt de l'approvisionnement en gaz naturel de la sous région. Ce sommet, troisième du genre, s'est achevé le jeudi 10 mars ■

BRHOOM Kwamé

Société : La femme du paysan et les tubercules de la discorde

Lamissi est la seconde et la plus jeune épouse d'un paysan qui répondait au nom d'Abou. Ce dernier était l'un des meilleurs cultivateurs d'ignames d'un petit village situé dans la région Centrale. Lamissi était belle et jeune. Malgré les deux enfants qu'elle a eu avec Abou, elle restait toujours l'objet de convoitise des autres hommes du bled et des villages environnants qui avaient l'habitude de la rencontrer tous les mardis et samedis, les grands jours d'animation du marché de la localité. Lamissi vendait des céréales et principalement des ignames que lui fournissait en exclusivité son mari. Inutile de vous dire que la beauté de Lamissi était une forte influence sur son chiffre d'affaire. La femme du paysan plaisait à tout le monde. Les hommes s'armaient de beaucoup de courage pour ne pas céder à la permanente tentation d'arracher la femme de ce sacré veinard d'Abou qui malgré son âge avancé était propriétaire de la plus belle œuvre humaine du coin. Abou le savait et le redoutait, c'est d'ailleurs pour cela que, selon ses proches il s'était vite empressé d'envoyer à deux reprises sa nouvelle femme à la maternité du Centre Médico Social de la localité, dans un délai qui laissait libre cours à la fréquence et au rythme des rapports intimes que ce couple pouvait entretenir. Abou était un visionnaire, mieux un homme prévoyant qui savait mieux que les autres les difficultés qui ont été les siennes dans les démarches pour épouser sa seconde femme.

Pour mieux surveiller sa femme il faisait souvent irruption au marché avec des tubercules d'ignames pour éventuellement renforcer l'étalage de sa jeune épouse. Venu en rond le samedi avec des tubercules d'ignames de moyen calibre sa femme lui avait

reproché la qualité de celles-ci et l'avait prié de bien vouloir la devancer à la maison avec ce tas d'ignames qu'il aurait mieux fait de réserver pour la consommation domestique.

Le vieux Abou venait ainsi de commettre un faux pas qui allait sérieusement lui compliquer la vie et entacher celle de la communauté toute entière.

Ce jour là, alors que Abou retournait à la maison avec les « mauvaises ignames », un jeune challenger audacieux entreprit de rompre la carapace de protection autour de Lamissi. Le jeune Alaza, mécanicien-chauffeur de son état et devenu paysan par la force des choses, se lança dans une stratégie de drague originale. Dès le départ du vieux, il se pointa devant la belle dame avec un échantillon de tubercules d'ignames communément désignées sous le nom de « Larboko ». Une qualité assez spéciale qui était rare sur le marché et qui s'écoulait avec la rapidité d'un éclair.

Lamissi était émerveillée, elle avait rarement vu de telles ignames, en tout cas son mari en a si rarement produit. Elle se surprit à demander au jeune Alaza s'il était le producteur de ces ignames ou s'il n'en était qu'un simple importateur revendeur. Alaza n'en demandait pas mieux pour se hisser dans l'estime et peut-être dans le cœur de la jeune dame qui visiblement n'avait pas fait de bonnes affaires ce jour là. « Si tu veux les meilleures ignames de tous les quatre villages réunis et même de la région tu n'as qu'à te rapprocher de moi. C'est parce que c'est toi, c'est pour cela que je te les ai présentées ces tubercules. D'habitude ce sont les bonnes femmes de Lomé qui viennent s'approvisionner chez moi. D'ailleurs ces quelques tubercules font partie d'un lot qui devait partir demain pour Lomé. Mais je vais te



les offrir. Va les consommer à la maison et tu viendras pour qu'on parle affaire le mardi prochain.»

Alaza avait sorti le grand jeu, une aisance dans la tchatche, beaucoup d'ouverture avec cet ancien chauffeur qui semblait connaître la capitale comme sa poche. Il y a d'ailleurs longtemps que Lamissi rêvait d'étendre son business jusqu'à Lomé, elle en avait parlé avec une cousine mariée à un militaire mais sans suite. Avec Alaza ce pourra être la bonne occasion pour commencer, surtout avec la qualité des tubercules d'Alaza et ses réseaux aussi. Alaza insista pour prendre le numéro du téléphone portable de la femme d'Abou sous prétexte qu'il voyage sur Lomé avant le mardi et qu'il n'était pas certain qu'il arrive à temps pour le rendez-vous. Alaza avait gagné son pari de se faire la plus belle femme du marché, peut importe qu'elle soit l'épouse d'un notable du milieu qui de surcroît est prêt à tout pour défendre son foyer et sa belle.

Cette nuit là, Abou attendait que sa femme lui donne la bonne version sur la provenance des tubercules d'ignames, mais rien du tout.

Comme pour l'alerter de quelque chose, il refusa de manger le fufu issu des ignames d'Alaza. Et là encore, la femme ne vit rien venir. Elle se disait que son mari avait une autre préoccupation car toute les fois qu'il n'appréciait pas un mauvais comportement de sa part, il le manifestait sur la table et elle le rattrapait plus tard dans le lit. Mais cette nuit là, le vieux refusa également l'offre de consolation dans le lit. Dame Lamissi était trop fatiguée pour se préoccuper des scènes du vieux Abou qu'elle avait d'ailleurs bien fait de renvoyer chez lui à la maison. En guise de retombées immédiates, elle pourra démarrer avec l'aide et les tubercules d'Alaza son commerce vers la capitale. Elle dormait déjà, laissant loin dans ses insomnies son vieux mari qui mijotait déjà son plan pour régler son compte à ce jeune qui ne s'intéresse qu'aux femmes d'autrui. Le mécanicien chauffeur apprendra très bientôt à connaître qui est « Abou, Le Tronc », le surnom que ses compagnons de jeunesse lui avaient donné il y a une trentaine d'années. ■

Le Briscard

La Suite dans le No 012 du LIBERAL.

Liberté, loi, casses et reconstruction nationale Le Ministre Bodjona n'a pas tout dit



La semaine qui vient de s'écouler a été un véritable marathon pour le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales. Après l'adoption par le Conseil des ministres du 2 mars 2011 de l'avant projet de loi sur les conditions d'exercice de la

liberté de réunion et de manifestation sur la voie publique et dans les lieux publics, le Ministre Pascal BODJONA, conformément à la recommandation présidentielle de ce début d'année qui exige de chaque ministre une large communication sur certains dossiers, a dû s'expliquer à travers interviews, émissions

télé et conférence de presse. Sans détours et sans langue de bois il a apporté les éclairages nécessaires à la compréhension de cette nouvelle loi et sur sa genèse. Il a même répondu aux questions les plus embarrassantes et s'est même ouvert sur toutes propositions nouvelles pouvant contribuer à la perfection de ce projet de loi

qui vient compléter et réadapter une vieille loi désuète, combler un vide ressenti depuis un an dans le domaine des réunions et manifestations publiques où très vite les droits de l'homme sont vite mis en danger.

Si jusqu'alors personne ne conteste que cette loi étend la liberté à manifester en ce qu'elle ne limite pas les jours, ne soumet pas les organisateurs au régime d'autorisation et à d'autres conditions susceptibles de tuer cette liberté constitutionnellement consacrée, c'est que les choses ont avancé.

Le seul reproche que les organisateurs des marches hebdomadaires font à la loi, c'est le régime des sanctions relatives aux casses lors des manifestations réputées pacifiques par essence.

Les responsables de l'ANC et des particules qui l'assistent dans la revendication, semblent vouloir revendiquer le droit de casser impunément des biens publics et privés. Les contestataires à court d'argument, parce que n'ayant pas pris soin au préalable de parcourir le contenu de cette loi dont ils ont d'ailleurs participé à plusieurs rendez-vous préparatoires, réclament le droit absolu de

manifester sans s'imposer le devoir nécessaire de respecter les droits fondamentaux d'autrui. Les articles 14 et 30 de notre Constitution sont lus à l'envers et totalement vidés de leur substance par les contestataires de ce projet de loi.

Ils redoutent purement et simplement le retour de « la Loi Anti Casseurs ». Comme si les casses étaient des valeurs à préserver à l'heure de la reconstruction du pays.

Le Ministre Bodjona n'a pas voulu affirmer qu'à l'heure où d'énormes sacrifices sont en train d'être consenti pour la reconstruction du pays, il ne serait plus tolérable que des individus sous le couvert d'une prétendue expression de leur liberté de manifester s'attaquent aux biens des autres citoyens et à ceux de l'Etat.

Pascal Bodjona et son projet n'ont rien contre les marcheurs, il en a donné la preuve depuis un an. Ceux à qui la loi s'attaque ce sont les casseurs. A moins que l'ANC et une partie de l'opposition s'identifient aux casseurs.■

Alfred KILI

Ce qui dérange dans la "Loi Bodjona"

Il fait jaser, ce fameux projet de loi fixant les conditions d'exercices de la liberté de réunion et manifestation sur la voie publique ou dans les lieux publics. Projet de loi initié par le ministère de l'administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales. Explications intenses pour convaincre du bien fondé d'une telle loi qui vient combler un vide juridique, le gouvernement s'y attelle, du côté de l'opposition et certaines organisations de la société civile on multiplie des déclarations pour fustiger une loi jugée liberticide à l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC). On compte battre pavé ce jeudi pour tuer le projet dans l'œuf. Mais au demeurant, qu'est-ce qui explique toute cette agitation quand on sait que le projet de loi objet de litige était connu de tous les acteurs pour avoir contribué d'une manière ou d'une autre à sa rédaction. Au cours d'une conférence de presse en son cabinet, le Ministre Pascal Bodjona a démontré preuve à l'appui l'implication de certains partis politiques et de la société civile dans l'élaboration du projet loi.

Dans le camp des contestataires qui ont mis la main à la pâte on parle de



traquenard, de malentendu, ou mauvaise foi chacun y va de ses qualificatifs.

Trêve d'agitations inutiles, franchissons le cap et intéressons-nous au contenu du projet de loi qui divise. Dans le camp du gouvernement on n'a pas la prétention d'avoir le projet de loi parfait qui ne souffrirait d'aucune insuffisance ; on est d'ailleurs favorable à des propositions allant dans le sens de son amélioration.

En lieu et place des débats stériles sur la

forme il aurait fallu s'appesantir sur le fond et relever les articles qui dérangent. Le fameux projet de loi compte 30 articles la plupart cadrent avec les idéaux de liberté et de démocratie. Mais on pourra émettre des réserves sur certains articles qui dans leur interprétation risqueraient de poser des problèmes à l'avenir.

Il s'agit par exemple de l'article 7 qui permet au gouverneur et au préfet

territorialement compétent de différer la réunion pour des raisons d'ordre public. La qualification de ces raisons mérite d'être précisée pour ne pas donner lieu à des polémiques.

L'article 8 qui prévoit les conditions dans lesquelles l'autorité peut refuser une manifestation. L'article 17 qui stipule que Nonobstant l'acceptation expresse ou tacite, si des éléments nouveaux objectifs surgissent et sont de nature à présager des menaces graves à l'ordre public, d'atteinte à l'intégrité des personnes ou des biens, l'autorité administrative peut à tout moment interdire la réunion ou la manifestation, cette disposition semble ne pas rassurer les uns et les autres dans la crainte d'une éventuelle décision qui peut tomber à tout moment. Peut-on se fier à la bonne foi de l'autorité ? Difficile dans l'environnement politique actuel. Les quelques rares insuffisances qu'on peut noter justifient-elles que le projet de loi Bodjona soit qualifié de liberticide ? Peut-être oui, pour les partisans du libertinage.■

FAB

Sélection nationale Tchanilé Tchakala, la solution provisoire

Depuis la démission de Thierry Froger de la tête de l'équipe nationale du Togo il y a trois semaines, les Eperviers du Togo sont restés sans entraîneurs jusqu'à ce jour. Plusieurs noms se bousculent au portillon de cette sélection qui est en mal dans les éliminatoires pour la qualification à la CAN 2012 au Gabon et en Guinée Equatoriale. En attendant qu'une solution définitive soit trouvée à cette question d'entraîneur, le Togo se doit de livrer un match capital contre les Flames du Malawi le 25 mars prochain. Pour ce faire, la Fédération Togolaise de Football a jugé bon de confier l'équipe nationale à Tchanilé Tchakala pour entamer les préparatifs. C'est dans



Le coach Tchanilé Tchakala

ce cadre qu'une équipe de 21 joueurs togolais sera en mise au vert au Ghana en attendant l'arrivée des professionnels de l'Europe avant le déplacement sur le Malawi le 25 mars prochain. Cette rencontre reste capitale pour le Togo qui doit jouer crânement son infime chance de qualification dans un groupe K

amené par le Botswana solide leader avec 13 pts devant la Tunisie 7 pts. Le Malawi est troisième avec 6 pts tandis que notre pays le Togo se pointe à la 4ème place avec seulement 3 pts. Le Tchad est le dernier de la classe avec 2 pts. A la prochaine journée c'est donc Tchanilé Tchakala qui conduira les Eperviers pour aller arracher une victoire quelque peu difficile face aux joueurs malawites. Au même moment, le Tchad sera l'hôte du Botswana à N'djamena. Les Eperviers se doivent de redoubler d'efforts pour se sauver la peau et sauver le football togolais qui s'enfoncera dans le gouffre si jamais le Togo est battu au terme de ce match qui s'annonce très fatidique. ■

BRHOOM Kwamé

1ère Journée des championnats cadet et junior d'escrime

Le bon tir pour le club des anges

L'escrime togolaise reprend du chemin chez les cadets et les juniors au sabre et au fleuret. En effet la première journée des championnats dans ces deux catégories s'est disputée le 13 mars dernier au Centre Communautaire de Bè à Lomé. Au terme de la 1ère journée de ces deux compétitions qui visent à promouvoir la discipline, le Club des Anges a réalisé la meilleure performance. C'est par les phases préliminaires que tout a commencé dans la matinée de ce 13 mars. Grâce à leur habileté et à leur technicité, les tireurs du Club des Anges n'ont pas eu assez de difficultés pour s'imposer devant leurs adversaires. En effet, fleuret masculin de la catégorie junior, Laba Komi a été sans pitié pour son adversaire Dégboé Oldman qu'il a battu par 15 tirs contre 1 seul. Il a été suivi par son coéquipier Elassinawo Raymond qui s'est défait facilement de Hunkpati Jules par 10 tirs à 30. Chez les filles, l'Escrime Club de Lomé a enregistré deux victoires successives. D'abord celle de Abiba Yaya sur Nodjo Dulcie, 15 tirs contre 6 et ensuite celle au fleuret de Pierrette Laméga face à Falone Tipam sur le score sans appel de 15 tirs à 1 dans la catégorie cadette. Au sabre féminin de cette catégorie, Bèwèli Elise du Club Dartagnan est venue à bout de Afandolou Akou (15-11). Au masculin, c'est Hounkpati Jules qui a courbé l'échine face à Ahiagba Alphonse venu de Tsévié (6-10). La prochaine journée s'annonce pour le week-end prochain. Le choix du Centre Communautaire de Bè s'explique selon le Directeur technique de la Fédération togolaise d'Escrime par le désir de vulgariser l'escrime dans toutes les contrées au Togo. ■

B.K.

Musique July SAVI désormais officielle

Le 12 mars dernier, le monde musical du Togo a enregistré la naissance d'un nouveau bébé sonore. Titree « Me Lon Wo », cette galette sonore est l'œuvre de July SAVI. C'était devant un public composé en majorité des proches et amis artistes venus soutenir la nouvelle venue sur la scène musicale togolaise. C'est un album de huit titres qui traitent de l'amour, de la croyance en Dieu, de nature humaine faite de l'insatisfaction et de différence sur un rythme zouk made in Togo. Afi Juliette SAVI de son vrai nom, est la benjamine d'une famille de cinq enfants. Née à Tsévié au Togo, « Conforte », comme l'appellent les intimes a été vite séduite par la musique. L'essentiel de son parcours musical s'est fait à Lokossa au Bénin, où ses parents ont déménagé. C'est donc dans cette ville béninoise que JULY s'initie à la pratique musicale. De son retour Togo, elle découvre une scène en totale floraison. En 2004, elle fait la connaissance de plusieurs artistes et personnalités du monde musical togolais. Des occasions, pour se frotter avec la profession se multiplient pour JULY SAVI qui n'hésite pas à les saisir pour entrer, comme elle le souhaitait depuis longtemps, dans cet univers qui l'inspire et l'appelle. Elle enregistre avec le temps un premier single test qui n'a pas connu le succès escompté. L'artiste July ne



July Savi en prestation lors du lancement de son album

désarme pas. Elle comprend qu'elle a du chemin à faire afin de se hisser au niveau de ses ambitions. Elle travaille et met les bouchées doubles et fréquente les studios à la recherche du meilleur son. C'est à partir de ce travail qu'elle enregistre un autre titre « Melon Wo » dans la tendance Afrozouk où l'artiste se sent à l'aise. L'audience de la chanson auprès du public l'a poussée à sortir l'album enregistré par Omar B. Bonne chance et bonne carrière à JULY. ■

BRHOOM Kwamé

Sport Le judo togolais s'active

Le nouveau bureau exécutif de la Fédération togolaise de judo a dévoilé son programme d'action le 12 mars dernier à Lomé. Elus le 29 janvier au terme d'une assemblée générale électorale, les nouveaux membres, réunis autour de leur président, Akpaki Kodjo Déladem, comptent relancer les activités de leur instance. En ligne de mire de leur programme, la participation des athlètes togolais au championnat d'Afrique le mois prochain. Ils comptent par ces jeux, redorer le blason du judo togolais en totale léthargie depuis un certain temps. La nouvelle équipe de la FTJ amenée par Kodjo Akpaki affiche une ambition quant à la participation des judokas togolais au championnat d'Afrique de Dakar. Le bureau de Kodjo Akpaki dit avoir eu le temps de mesurer les forces et les faiblesses du judo togolais et constater aussi que le Togo regorge encore du potentiel humain pour relever son niveau en matière de Judo. Les responsables de ce nouveau bureau ont déjà effectué une tournée dans les différents clubs de Lomé. Tournée qui leur a

permis selon leur président, de détecter des talents au niveau des athlètes et des techniciens qui n'ont jamais cessé de travailler. Une présélection à l'intention des ces judokas a démarré le 12 mars derniers. Les athlètes présélectionnés seront en regroupement pendant un mois et ceci dans le cadre des préparatifs pour le championnat d'Afrique de Dakar. Durant ce regroupement, les judokas sélectionnés vont se mesurer à leurs homologues du Burkina, du Bénin et du Niger avant l'entame de la compétition qui se déroule du 10 au 19 avril à Dakar. Une fois à Dakar, l'équipe togolaise bénéficiera du soutien de son international Denanyo Sacha qui est titulaire d'un palmarès européen et médaillé de bronze des derniers championnats de Yaoundé. Selon les responsables de la féd de Judo, sa participation est une réelle chance de médaille pour le Togo. Pour y arriver, M. Akpaki et son équipe comptent sur le soutien financier du ministère des sports et des loisirs. ■

B. K.

Promotion de la femme Lomé abrite le 1er SIFAME

Le Réseau des Promoteurs et Entrepreneurs Culturels du Togo organise du 15 au 30 avril à Lomé, le 1er Salon International des Arts, Métiers et Développement de la Femme Africaine (SIFAME). L'événement, qui se situe dans le cadre de la journée internationale de la femme, célébrée chaque 8 mars, se veut un cadre d'échanges et de promotion des opportunités de développement offertes à la femme. Il est organisé en collaboration avec le ministère de la Promotion de la Femme. L'événement a été lancé le 09 mars dernier au cours d'une cérémonie qui a regroupé des femmes et des journalistes.

Placé sous le thème de l'intégration et du développement de la femme africaine, ce Salon se veut un espace international

de rencontre et d'échanges entre acteurs de la promotion de la femme. Le SIFAME se veut une foire commerciale et met en évidence les variétés artisanales de la femme africaine, les variétés technologiques, cosmétiques, parfumeries, vestimentaires, gastronomiques, touristiques et culturelles des pays participants et concerne toute activité de la femme africaine. Au-delà de son objectif premier qui est la promotion de la femme, le salon est une réelle occasion pour la promotion des toutes sortes de produits d'opportunité qui participent à la vie de la femme. Les activités inscrites au programme de la première édition se dérouleront au Palais des congrès de Lomé. Elles concernent toutes activités économiques, support de la beauté, santé et le

développement de la femme. Les activités du premier SIFAME se composent essentiellement des expositions-ventes, les organisateurs prévoient des journées portes ouvertes, des ateliers, des conférences, des concours de beauté et de cuisine. SIFAME est un espace international de rencontres et d'échanges entre les acteurs de la promotion de la femme. C'est aussi une occasion de rencontre entre les femmes des différents métiers et le grand public. Le SIFAME ambitionne de devenir un podium pour la promotion du genre, à en croire les organisateurs.

BRHOOM Kwamé

Crise postélectorale en Côte d'Ivoire Le pays renoue avec la guerre

La communauté internationale a épuisé toutes les cartouches de la diplomatie dans le dossier ivoirien. La guerre que tout le monde redoutait depuis des mois est désormais aux portes d'Abidjan. La réunion extraordinaire du Conseil paix et Sécurité de l'Union Africaine du 10 mars 2011 n'a rien changé à la donne. Amers, certains observateurs pensent que la phase diplomatique coûteuse en vies humaines, n'a servi qu'à retarder l'inéluctable : la guerre.

Les derniers espoirs d'une issue négociée de la crise postélectorale ont fondu sous le soleil d'Addis Abeba. La réunion extraordinaire du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine tenue le 10 mars dans la capitale éthiopienne n'était pas vraiment la réunion de la dernière chance pour la simple raison qu'il n'y avait aucune chance que cette enième rencontre change la donne sur le terrain. Au contraire, la situation humanitaire s'est aggravée juste après la fin des pourparlers. Selon le HCR, environ 300,000 personnes ont été déplacées à Abidjan ainsi qu'un autre groupe de 70,000 personnes dans l'Ouest du pays. Le décompte macabre se poursuit. Depuis novembre 2010, 370 personnes ont perdu la vie en Côte d'Ivoire du fait des violences.

Certains disent même que la peur a désormais changé de camp. Les pro-



Ouattara avancent à l'intérieur du pays et à Abidjan, le quartier d'Abobo, le fief du Président élu se bat désormais sans complexe contre les forces loyalistes. La guerre est de retour dans Abidjan.

Faut-il voir dans le changement d'attitude du sud africain Jacob Zuma un motif d'encouragement pour les pro-Ouattara qui se réjouissent de voir Gbagbo perdre à travers l'Afrique du Sud son joker diplomatique favori ? Zuma a-t-il

vraiment changé de position ou s'est-il simplement résigné à faire profil bas face à une marginalisation de plus en plus insoutenable ? Zuma aurait donc décidé de jouer le jeu de la majorité en gardant pour lui-même son penchant naturel pour Gbagbo ? Difficile à dire.

L'autre bonne nouvelle pour les pro-Ouattara, c'est le retour de la CEDEAO dans le jeu. Dessaisie entre temps du dossier pour avoir prôné trop tôt la

manière forte, la CEDEAO est redevenue un acteur de la crise. Le communiqué final prévoit ainsi la tenue sous l'égide de l'Union Africaine et de la CEDEAO des négociations pour élaborer un schéma de mise en œuvre des décisions d'Addis-Abeba.

Est-ce le signe qu'on s'achemine inexorablement vers une intervention armée ? Rien n'est sûr. Le prochain Président ivoirien sera le vainqueur de la guerre qui s'annonce, si tant est qu'il puisse y avoir un vainqueur. Il est difficile de prédire l'issue du conflit en cas d'embrassement. Chaque camp fait complaisamment le décompte de ses soutiens, un jeu où se mélangent coup de bluff et autres manœuvres d'intimidation de l'adversaire. Quoi qu'il en soit, les bruits de bottes aux portes d'Abidjan ne présagent rien de bon ; elles aiguissent les appétits des trafiquants d'armes et autres pêcheurs en eaux troubles. Il faudra compter aussi avec les « soutiens souterrains » qui comme c'est le cas dans toutes les guerres faussent le décompte des soutiens réels ou supposés.

Et dire qu'il aura fallu dix ans de guerre larvée, les milliards de dollars de la communauté internationale partis en fumée dans le processus de paix le plus coûteux dans l'histoire et tout cela pour revenir à la case départ : la guerre ! Pathétique. ■

Diéudonné E.

Crise libyenne/ Les ratés d'une révolution « Nos amis les insurgés »

La révolution libyenne a pris un tour inattendu. Les forces loyalistes au Guide libyen Khadafi ont en effet repris le contrôle de Ras Lanouf et Zahoua aux termes de bombardements intensifs et progressent vers Benghazi, épice de la contestation.

Le triomphe affiché par les insurgés au début de l'insurrection aura été de courte durée et tout porte à croire que le Guide va reprendre totalement la situation, si les choses restent en l'état.

Les derniers développements de la crise libyenne incitent à se poser des questions relatives d'une part au statut des insurgés et sur les errements de la position du Gouvernement français qui s'est précipité pour reconnaître le Conseil National Libyen comme seul interlocuteur.

La comparaison avec les contestations en Egypte et en Tunisie permet de constater que les ingrédients d'une révolution ne sont plus réunis et que l'opposition a versé dans une rébellion classique depuis qu'elle a pris les armes. Dans les deux précédents cas, le peuple s'était levé comme un seul homme, les mains nues pour demander le départ de leurs dirigeants. C'est au prix de nombreuses manifestations pacifiques que les Tunisiens et les Egyptiens en sont venus à bout de

leurs dirigeants et il est évident que Khadafi fait face à une lutte armée. Pouvaient-ils agir autrement ? Certes la répression des manifestations n'a pas eu la même ampleur qu'en Tunisie et Egypte, mais tout dirigeant aurait pu être tenté par la même riposte, par instinct de conservation.

Qu'en est-il de l'attitude de la France ? En s'empressant de recevoir et de reconnaître le Conseil national libyen (CNL) proclamé à Benghazi par les insurgés, a-t-elle eu une bonne lecture de la pratique du droit international ?

Nous sommes là dans une des thématiques les plus controversées du droit international parce que la subjectivité y joue beaucoup : la reconnaissance de gouvernement. S'il est établi qu'un Etat est libre de définir librement son attitude et ses relations à l'égard des entités étrangères, corollaires de sa souveraineté, il n'en demeure pas moins vrai que cet Etat doit aussi être guidé par le principe de la non ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat dont la liberté de constituer un gouvernement est une valeur cardinale. La reconnaissance de gouvernement est un sujet délicat. Le plus souvent, dans des hypothèses d'insurrection comme c'est le cas en Libye, elle a une portée transitoire parce qu'elle

peut être frappée de caducité si le gouvernement en place triomphe des insurgés et rétablit son contrôle sur l'ensemble du territoire. La reconnaissance de gouvernement n'intervient véritablement qu'en aval, lorsque les insurgés l'emportent.

Dans le cas libyen, les insurgés sont loin de l'emporter et pourquoi la France est-elle allée si vite déclarant le CNL seul interlocuteur valable ?

Les autres pays de l'Union Européenne ont compris l'enjeu et ont été bien inspirés de se borner à soulever des interrogations sur la véritable représentativité de ce Conseil en choisissant de demeurer prudents. Même les Etats Unis ont juste établi un contact informel avec le CNL.

Alors Nicolas Sarkozy a-t-il fait preuve d'impulsivité ?

Assurément oui, mais au fond, il s'agit d'une impulsivité calculée car il se joue aussi une bataille de leadership sur les affaires internationales. En fait il s'agit pour Nicolas Sarkozy de rattraper son retard sur le cours des événements en Tunisie et en Egypte où Barack Obama lui avait damé le pion en cherchant à être à l'avant-garde des initiatives.

C'est d'ailleurs l'autre facette à peine cachée de la crise libyenne, la ruée des puissances occidentales pour peser sur le



cours des événements avec à la clef, le but de pouvoir aussi peser lourdement dans la redistribution des concessions des puits du pétrole.

De ce point de vue, l'attitude des puissances occidentales apporte de l'eau au moulin du Guide libyen qui pense qu'elles ont ourdi un complot pour faire main basse sur les richesses pétrolières de la Libye.

Les discussions sont en cours pour une intervention visant à soutenir les insurgés. Mais en fait les tergiversations sont dues à la difficulté à trouver un habillage juridique à une telle opération.

Après avoir exploré la piste de l'OTAN, on tend à faire rentrer la Ligue Arabe dans la danse. Mais

répond-t-il vraiment aux critères du Chapitre 8 de la Charte sur les mécanismes régionaux en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales ?

Tout porte à croire qu'il s'agit plutôt de la recherche d'une caution morale de la ligue arabe à une éventuelle intervention.

En attendant le Guide poursuit la reconquête de son pays et si d'aventure, il y avait une intervention, Kadhafi dira non sans raison que la révolution libyenne est une invasion déguisée, conçue par les puissances occidentales pour solder les comptes d'un passé tumultueux, tu pendant longtemps par réalisme. ■

Diéudonné E.

TOGOTELECOM vers un nouveau système de gestion commerciale Les Travaux du démarrage officiellement lancés

Bientôt Togo Telecom, l'opérateur historique dans le déploiement de l'exploitation du réseau public des télécommunications au Togo, disposera d'un nouveau système de gestion commerciale. Le signal des travaux de démarrage du projet a été officiellement donné lundi dernier à l'hôtel Mercure Sarakawa. Les maîtres d'œuvres de ce projet sont HUAWEI et ORACLE deux des leaders mondiaux en matière de l'équipement en télécommunication.

L'acquisition du nouveau système de gestion commerciale vise à moderniser les systèmes d'exploitation pour une meilleure prise en compte des exigences des clients. Prévu pour être réalisé dans un délai de 11 mois, ce projet s'articulera autour de trois éléments essentiels notamment le système de médiation qui permettra d'adresser la collecte des informations de taxation de tous les réseaux, de transférer automatiquement les fichiers traités aux différents centres de post traitement informatiques de valider la fiabilité des données reçues et aussi d'assurer la traçabilité et la sécurisation des données du trafic. Le second volet du projet relatif au système de gestion des relations avec ces derniers et leurs achats. Cette gestion s'étendra également aux commissions et primes en fonction des critères d'analyse et de récompenses établis, sans oublier celle des filiales et des partenaires.

On parle aussi de la personnalisation des offres, et la traçabilité des opérations effectuées. Le troisième volet du projet du nouveau système commercial concerne le centre de contact pluri-média, un outil qui servira à renforcer la communication en termes d'information ou de renseignement sur divers produits et prestations. Cet outil servira aussi à améliorer la qualité du service après vente. Grâce à l'acquisition du nouveau système de gestion commerciale Togo Télécom pourra relever certains défis du moment, liés à la croissance vertigineuse des besoins du client, de la satisfaction à tout prix de celui-ci et de la convivialité sans limite.

En terme d'avantage du nouveau système, on pourra citer entre autres, la modernisation du système pour une exploitation aisée, la rapidité dans ce service à la clientèle la flexibilité dans l'élaboration des offres, la convergence dans la gestion des réseaux, des produits et services, et le meilleur traitement des enregistrements des communications pour une facturation rapide. La cérémonie du lancement du démarrage des travaux se sont déroulés en présence du Directeur Général du Togo Telecom M. BIKASSAM Petchetibadi et de M. Michel Xu, et Cyrille Chamayou respectivement représentant de HUAWEI et ORACLE les maîtres d'œuvre du projet.



Table d'honneur, au milieu le DG de Togotélécom



Cyrille CHAMAYOU, Représentant ORACLE



Le Représentant de HUAWEI, Michel XU



LE PROJET DE GESTION COMMERCIALE

LES ACTEURS

Maître d'ouvrage



Maîtres d'Œuvre



1. LES ENJEUX DU SECTEUR

Les défis de l'orientation client

Vertigineuse croissance des besoins du client

Satisfaction du Client à tout prix

Convivialité sans limite

Les facilitations de l'usage et de l'intégration des TIC dans toutes activités humaines ont fait accroître de manière exponentielle les besoins du consommateur obligeant à recourir à des systèmes de plus en plus performants, plus adaptés, plus conviviales,...

Lever toutes les barrières technologiques empêchant les clients de jouir de ce dont ils ont besoin en tout lieu et à tout moment en déployant les moyens nécessaires.

Mise en place d'un système permettant au client de jouir de tous les produits et services de TOGO TELECOM sans recourir à un expert

L'acquisition du nouveau système de Gestion Commerciale vise à moderniser les systèmes d'exploitation pour une meilleure prise en compte des exigences des clients.